

## Décision modificative n°2 - 26 novembre 2021

### Intervention de Sophie Borderie, présidente du Conseil départemental

Mes chers collègues,

J'ouvre cette session dans un contexte d'incertitude sur le plan sanitaire. En dépit d'une couverture vaccinale parmi les meilleures d'Europe occidentale, notre pays fait aujourd'hui face à une reprise épidémique préoccupante.

Le Lot-et-Garonne, tout comme de nombreux autres départements, connaît depuis la mi-octobre une flambée des cas positifs, en dépit des restrictions imposées par les nouvelles règles en matière de dépistage.

Notre département est désormais le second en Nouvelle Aquitaine au classement des départements présentant le plus fort taux d'incidence : il est passé de 165 pour 100 000 habitants il y a à peine une semaine à plus de 300 aujourd'hui.

Si le nombre des hospitalisations n'est pas encore inquiétant à ce stade, la multiplication des personnes testées positives ou cas contacts commence à avoir des conséquences concrètes : fermeture de classes, isolement de salariés, ralentissement d'activités...

Il est vraisemblable que nous devons, à l'instar de certains autres services publics ou institutions, adapter à nouveau notre fonctionnement à cette recrudescence. En tout état de cause, je réaffirme ma volonté de maintenir une continuité de services la plus efficiente possible.

Pour autant et plus que jamais il nous faut rappeler que la pandémie n'est pas dernière nous et que le respect des gestes barrières reste indispensable, tout particulièrement en période hivernale.

J'encourage également les Lot-et-Garonnais déjà vaccinés à effectuer leur rappel et les lot-et-garonnais non vaccinés à se vacciner, pour eux et pour leur entourage.

Le département restera mobilisé, dans la mesure de ses moyens et comme il l'a toujours fait, pour favoriser la vaccination.

Au-delà de la priorité sanitaire, qui reste notre première préoccupation, gageons que cette situation ne vienne pas contrarier une reprise de l'activité qui s'annonce importante et durable.

Toujours dans l'actualité, le 18 novembre dernier, nous organisons les assises de l'économie sociale et solidaire à l'Ecoparc de Damazan. De l'avis général et avec plus

de 200 participants, cette deuxième édition a été un succès. Je remercie Christine Gonzato-Roques et Michel Masset pour leur implication dans l'organisation de cette journée qui nous a permis d'avancer sur la mise en œuvre du plan d'action 2021-2027. Ne perdons pas de vue que l'ESS représente un gisement d'emplois très prometteurs et que son développement s'inscrit totalement dans notre stratégie de transition écologique et sociale.

Succès également du colloque professionnel « Que sait-on des violences conjugales ? » qui s'est tenu le 25 novembre dernier en écho à la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Ce colloque organisé en partenariat avec le Conseil départemental et auquel ont participé de nombreux agents du Département a été l'occasion de rappeler l'engagement du Département en faveur de cette cause dont j'ai fait une priorité.

Je salue l'action menée à ce titre par Marylène Paillarès, action efficace et reconnue par l'ensemble de nos partenaires. Je souhaite que Madame Paillarès puisse nous présenter au premier trimestre 2022 un premier bilan de la mise en place de sa feuille de route.

Autre sujet, le dossier GPSO. L'Assemblée départementale le 22 octobre a fait part à l'unanimité de son refus de participer au financement de ce projet. Une décision claire, argumentée et définitive.

Pour autant, j'ai depuis continué à faire l'objet de sollicitations ou d'interpellations, plus ou moins opportunes.

C'est ainsi que le 19 novembre j'ai rappelé la position du Département au Préfet Guyot, coordonnateur du dossier, à l'occasion d'un entretien téléphonique organisé à sa demande.

Notre échange a été courtois mais je suis restée ferme et n'ai pas manqué de rappeler qu'en matière de gestion de la collectivité et de priorisation des actions à mener, notre Assemblée était libre de ses choix et souveraine et que si nous avons bien

évidemment le souci constant d'expliquer, de travailler en confiance et en concertation, nous n'avions pas à justifier nos choix vis-à-vis de l'Etat.

C'est pourquoi j'avoue avoir été surprise du courrier reçu le 22 novembre dernier du Préfet Guyot, évoquant un plan de financement faisant toujours apparaître le Lot-et-Garonne mais, curieusement, plus la Gironde, et me demandant de le soumettre à nouveau à l'Assemblée.

En toute transparence, j'ai transmis ce courrier aux présidents des 4 groupes politiques ainsi que ma réponse au préfet Guyot lui indiquant que notre décision était, je l'ai dit, ferme, définitive et argumentée.

Me concernant, ce dossier est donc clôt.

Quelques mots du Congrès de l'ADF ou plutôt des Assises des Départements qui se tiendront les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 décembre prochains à Bourg-en-Bresse.

Comme vous le savez, le Président Sauvadet a souhaité que l'ADF élabore un « Livre blanc » recensant « 102 PROPOSITIONS POUR AGIR MIEUX AU SERVICE DES FRANÇAIS » adressé, notamment, aux candidats à l'élection présidentielle de 2022.

Si le projet était louable je dois vous avouer que sa mise en œuvre a été assez difficile. Le « Livre blanc » est en cours de finalisation et je vous le transmettrai d'ici quelques jours, mais dès à présent je crains qu'il ne comporte quelques lacunes ou, à l'inverse, quelques propositions assez discutables. Pour autant, certaines propositions sont incontestablement fortes et innovantes, démontrant en tout état de cause que les Départements, s'ils n'hésitent pas à faire preuve de leur mécontentement, savent également faire des propositions constructives et novatrices.

Pour conclure cette introduction, je vous propose d'organiser notre session d'orientations budgétaires le 11 février prochain et notre session budgétaire le 18 mars. Le calendrier des commissions permanentes vous sera adressé mais je vous indique dès à présent que la première se tiendra le 28 janvier.

Mes chers collègues, j'en viens maintenant aux rapports de cette session à proprement parler.

Nous avons plusieurs rapports importants dans le champ du développement social.

Il y a d'abord le programme d'actions en faveur de l'habitat inclusif pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées. C'est la traduction concrète d'un engagement que nous avons porté pendant la campagne des élections départementales. L'intérêt de développer un habitat inclusif dans notre département n'est pas à démontrer. Nous en connaissons les avantages : un habitat à taille humaine, qui préserve la dignité des personnes et qui favorise leur autonomie le plus longtemps possible.

Il existe une attente sociale forte pour développer ce type d'habitat intermédiaire. Toutefois, l'engouement réel qui se manifeste un peu partout doit impérativement être encadré pour ne pas laisser au seul marché l'organisation de cet habitat d'un genre nouveau.

Je vous propose donc de nous saisir des outils mis à notre disposition par l'Etat pour à la fois répondre aux attentes de nos concitoyens et pour mieux accompagner le développement de ces habitats innovants sur nos territoires.

Nous examinerons également le schéma départemental de la prévention et de la protection de l'enfance 2021-2025.

Au-delà de l'obligation légale d'établir un tel document, ce schéma a pour objectif de proposer un cadre structurant, avec de grandes orientations qui guident sa mise en œuvre autour de quatre grands axes :

1. *agir au plus tôt,*
2. *anticiper et s'adapter en permanence,*
3. *donner la certitude d'un avenir,*
4. *mutualiser les efforts*

Ces orientations feront l'objet d'une présentation par la Vice-Présidente, Mme Gonzato-Roques.

Ce plan à la fois ambitieux et pragmatique, est le résultat d'un travail approfondi. Je tiens à saluer l'engagement de tous ceux, au sein de la collectivité comme nos partenaires extérieurs, qui y ont contribué, dans un contexte sanitaire loin d'être facilitant.

La politique de protection de l'enfance, compétence essentielle du Département, ne peut s'exercer seule. C'est par nature une politique qui ne peut qu'être partenariale. Cette feuille de route qui vous est présentée, est le résultat d'un travail collaboratif avec l'ensemble des partenaires qui ont salué le travail accompli dans la définition des priorités à mener.

Lors de la présentation de cette feuille de route à l'Observatoire départemental de protection de l'enfance (ODPE), qui réunit l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs de la protection de l'enfance en Lot-et-Garonne, l'ensemble des partenaires a salué la qualité du travail accompli dans la définition des priorités à mener.

L'ODPE sera régulièrement réuni et sera le garant de la mise en œuvre de ce schéma. Il sera ainsi consulté pour suivre la mise en œuvre des fiches actions, les évaluer et prioriser les actions à mener. Loin d'être un document figé, il s'agit bel et bien d'un support de travail pour mener à bien une politique partenariale au bénéfice de la protection des enfants du Lot-et-Garonne.

Nous vous présenterons également les mesures que nous comptons prendre afin de renforcer le service de l'ASE de notre collectivité.

Ces mesures s'inscrivent dans la continuité des actions menées et initiatives prises ces derniers mois et doivent permettre de faire face aux problématiques rencontrés par l'ensemble des départements de France que j'avais pu déjà évoquer:

- augmentation du nombre de signalements et des situations socialement complexes traduisant un développement de la précarité mais également des tensions au sein de notre société,

- fortes difficultés à recruter des personnels qualifiés, véritable pénurie de travailleurs sociaux même sans expérience, ces métiers étant extrêmement difficiles et peu reconnus ;
- multiplicité des interlocuteurs institutionnels et notamment étatiques, avec un poids prépondérant du secteur judiciaire, 85% des mesures éducatives étant le fruit de décisions de justice ;
- situation sinistrée du secteur psychiatrique et particulièrement pédopsychiatrique en France, avec une absence de réponses adaptées de l'Etat

Je crois sincèrement que les mesures élaborées en concertation avec les agents concernés et présentés aux élus membres de la CASIH et du CHSCT font réellement avancer les choses et améliorent les conditions de travail des agents du département. Nous partageons tous un même objectif commun : protéger les enfants qui sont confiés au Département et leur donner toutes les chances de réussite et d'épanouissement.

Laisser croire que le Département ne remplit pas ses missions de protection de l'enfance est un affront pour l'ensemble des travailleurs sociaux du Département qui accompagnent au quotidien ces enfants et leurs familles.

Sans vouloir nullement me défausser, il faut également rappeler que l'Etat a sa part de responsabilité et doit prendre des mesures fortes en la matière, l'ADF l'a déjà interpellé en ce sens.

L'autre dossier inscrit à l'ordre du jour de cette session, c'est la prolongation du dispositif de cumul RSA/activité. Avec ce dispositif, nous apportons une réponse aux besoins de main d'œuvre qui sont importants dans de nombreux secteurs d'activité et nous développons les solutions d'insertion pour les bénéficiaires du RSA.

En début d'année, nous avons élargi la possibilité de cumuler le RSA avec une activité aux secteurs de l'industrie hôtelière et de la restauration, deux secteurs fortement impactés par la crise sanitaire.

Avec 164 bénéficiaires du RSA concernés et 217 contrats de travail signés, le dispositif a démontré sa pertinence, même s'il reste perfectible. Je vous propose donc de prolonger l'expérimentation jusqu'au 31 décembre 2022, période à l'issue de laquelle une nouvelle évaluation du dispositif sera réalisée.

Mes chers collègues, vous le voyez, les solidarités humaines occuperont une place importante dans nos débats de la matinée. Nous sommes certes chef de file en la matière, mais c'est aussi une volonté politique assumée par la majorité à un moment où la reprise économique est sensible, mais où les inégalités et la précarité persistent à tous les âges de la vie. Mon engagement de ne laisser aucun lot-et-garonnais sur le bord du chemin est donc plus que jamais d'actualité.

Solidarités humaines, mais aussi solidarités territoriales. L'autre grand dossier de cette session, c'est donc bien évidemment le lancement de notre plan « Routes et déplacements du quotidien ». Il s'agit là aussi de la traduction concrète d'un engagement de notre majorité car nous constatons tous les jours sur le terrain à quel point les déplacements du quotidien sont au cœur des préoccupations de nos concitoyens.

C'est également l'occasion de dresser un nouveau bilan d'étape du Plan de Modernisation du Réseau Routier qui doit s'achever en 2025.

A ce jour 73% des opérations inscrites au PMRR ont été réalisées ou sont en passe de l'être. Cela représente un investissement réel de 104 millions d'euros. L'effort a été incontestablement réel et significatif mais il faut maintenant aller plus loin.

Après la réalisation ou le lancement les grands projets de désenclavement et de modernisation, l'heure est à la mobilisation maximale sur les trajets locaux et l'intermodalité.

Dans un département rural comme le nôtre, 80% des déplacements se font sur la route. La route, c'est le quotidien des Lot-et-Garonnais pour aller travailler, faire ses courses, aller chercher les enfants à l'école, faire du sport. C'est un fait et le quotidien des Lot-et-Garonnais, c'est notre priorité.

Tout en poursuivant la réalisation des aménagements structurants, nous allons donc intensifier nos efforts pour améliorer, moderniser et sécuriser les 3 000 kilomètres de routes empruntées chaque jour par nos concitoyens.

Au-delà de l'entretien des routes, je souhaite que ce plan aille plus loin et propose des actions concrètes, novatrices et ambitieuses pour développer les mobilités douces et les mobilités solidaires, car nous devons être inventifs et audacieux pour répondre aux enjeux de la mobilité des territoires ruraux. Le carrefour des mobilités organisé à Monflanquin à l'initiative du Département il y a quelques semaines a démontré l'étendue des attentes et besoins des habitants, acteurs socio-économiques et des élus en la matière.

Ce plan route et déplacement du quotidien doit nous permettre d'anticiper les déplacements de demain pour répondre tout à la fois à la nécessité d'améliorer le quotidien des lot-et-garonnais, de renforcer l'attractivité de notre territoire et de s'inscrire dans une volonté d'aménagement durable et respectueuse de l'environnement.

La méthode choisie pour son élaboration sera partenariale et transversale, associant l'ensemble des acteurs locaux, professionnels, collectivités locales notamment les EPCI qui ont tous pris la compétence d'AOM (d'Autorités Organisatrices de Mobilités) mais également les usagers et plus généralement les lot-et-garonnais.

Daniel Borie, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, des infrastructures et de la mobilité conduira ce dossier d'une importance toute particulière pour lequel j'ai souhaité qu'un comité de pilotage rassemblant les représentants de l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée soit constitué.

Mes chers collègues, cette DM est donc celle des engagements tenus ! Dans le prolongement des sessions que nous avons organisées cet été, la majorité entend poursuivre avec méthode et réalisme la mise en œuvre des actions qui permettent au quotidien d'améliorer la qualité de vie des Lot-et-Garonnais et de dessiner les contours du Lot-et-Garonne de demain.

Je vous remercie.